

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-045-13982/23/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) et paiement de la cotisation 2023

62277

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) a pour objet de contribuer à la promotion de la documentation et de favoriser l'exercice de la profession de documentaliste et de bibliothécaire.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- d'organiser des formations continues à des tarifs préférentiels : stage de découverte à l'expertise ;
- d'organiser une journée annuelle de l'ADBS laquelle est un rendez-vous incontournable pour les membres ;
- d'organiser des journées d'étude et des ateliers gratuitement : événements filmés sur les pratiques et tendances professionnelles ;
- d'offrir un accès à un observatoire et référentiel métiers : outil de représentation des métiers et identification des compétences ;
- de publier la revue I2D – Informations, Données et Documents à des tarifs préférentiels : sujets d'actualité et sur les pratiques, méthodes et outils ;
- de publier des ouvrages à des tarifs préférentiels : publications de réflexion, manuels, guides pratiques, référentiels, outils de travail ;
- offrir un accès à l'espace emploi gratuitement ou à des tarifs préférentiels : offre de services sur l'emploi, les métiers et les compétences (annonces, prestations, banque de CV, etc).

Cette association est donc une ressource importante et indispensable permettant aux agents de la médiathèque intercommunale de bénéficier de services pour parfaire leur parcours professionnel par des formations, des journées d'études, des ateliers et des publications d'ouvrages et de revues à des tarifs préférentiels.

La médiathèque intercommunale est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Elle contribue à la construction et au développement d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Par délibération n° CSGE 007-2109/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS).

Pour permettre à la médiathèque intercommunale de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'ADBS, la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle, chaque année, son adhésion et souhaite donc adhérer à cette association pour l'année 2023.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 276 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole;
- La délibération n° CSGE 007-2109/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 portant adhésion de la Métropole à l'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS).

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que pour permettre à la médiathèque intercommunale de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'ADBS, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2023.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) pour l'année 2023 ainsi que le règlement de la cotisation afférente, d'un montant de 276 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget Principal - Chapitre 011 - Nature 6281 - Sous-politique R215 - service gestionnaire MEDIA - Fonction 313.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON